



Durée de période d'essai 1 jour plus longue - Licenciement ou pas ?

Par **FuEi**, le **20/12/2023** à **21:36**

Bonjour,

Je souhaite me renseigner auprès de vous pour un sujet de durée de période d'essai.

J'ai été en contrat depuis le 1 juin 2023, la période d'essai étant de 3 mois renouvelable, on m'a indiqué qu'elle sera renouvelé et donc je devais travailler un total de 6 mois.

Quand je fais le calcul, le contrat devait se termine le 31 Novembre, cependant mon employeur a mis fin à mon contrat au 2 décembre 2023. (avec notification de fin de période d'essai faite fin octobre)

Cela est il normal ou qu'ils ont dépassé les délais légaux de période d'essai ?

Merci.

Par **math64**, le **20/12/2023** à **21:50**

Bonjour,

Pour-moi, la date est dépassée de 1 jour.

En outre, pour être renouvelé une période d'essai, le renouvellement doit être prévu dans le contrat, prévu dans la convention collective et accepté explicitement par le salarié (signer un

document signalant le renouvellement ne suffit pas).

Par **janus2fr**, le **21/12/2023** à **07:05**

[quote]

Quand je fais le calcul, le contrat devait se termine le 31 Novembre, cependant mon employeur a mis fin à mon contrat au 2 décembre 2023. (avec notification de fin de période d'essai faite fin octobre)

[/quote]

Bonjour,

L'employeur met fin à la période d'essai au 2 décembre en indiquant "fin octobre", soit plus d'un mois de moins ???

Par **janus2fr**, le **21/12/2023** à **07:06**

[quote]

Pour-moi, la date est dépassée de 1 jour.

[/quote]

Sauf s'il y a eu un évènement (congés, maladie) repoussant le terme de la période d'essai.